



## Ramonage et entretien des installations thermiques : ce qu'il faut savoir

### Pourquoi nous venons chez vous ?

Si nous venons chez vous pour le ramonage et le contrôle de combustion de vos installations thermiques, c'est parce que vos autorités communales, pour répondre à l'art. 17c LPIEN, ont mandaté et signé une convention avec Jean-Daniel Wampfler, maître-ramoneur et administrateur de l'entreprise Wampfler Sàrl. Cinq ramoneur-euse-s qualifiés CFC, trois apprentis et une assistante administrative à temps partiel complètent les effectifs de l'entreprise.

#### Art. 17c LPIEN

*Chaque commune est tenue d'assurer, sur son territoire, le service du ramonage obligatoire. Elle concède, par convention, ce service à un ou plusieurs maîtres ramoneurs au bénéfice d'une autorisation de pratiquer délivrée par le Conseil d'Etat.*

### Les objectifs du ramonage

#### 1 Sécurité

Les travaux de ramonage obligatoires doivent avant tout garantir la sécurité. L'arrêté 963.11.3 fixe la fréquence et le tarif des frais de ramonage obligatoire.

#### 2 Respect de l'environnement

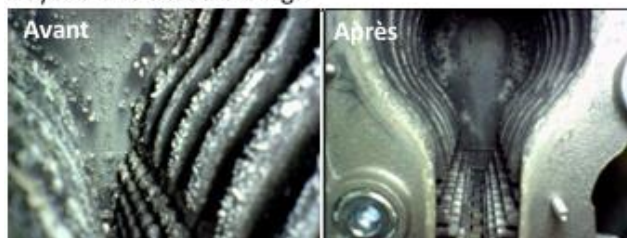
Un contrôle obligatoire des émissions de polluants atmosphériques des installations de chauffage à combustion doit être réalisé périodiquement selon le règlement 814.05.1 : chaque 4 ans pour les chaudières à gaz et chaque 2 ans pour celles à mazout. Si pour ces 2 combustibles, ces tests sont réalisés depuis longtemps déjà, le Conseil fédéral a décidé, en 2018, d'introduire également un contrôle périodique obligatoire, chaque 4 ans, pour tous les chauffages centraux alimentés au bois d'une puissance calorifique allant jusqu'à 70 kW.

#### 3 Bon fonctionnement de l'installation

Entretien son installation thermique prolonge sa longévité et diminue sa consommation de combustible.

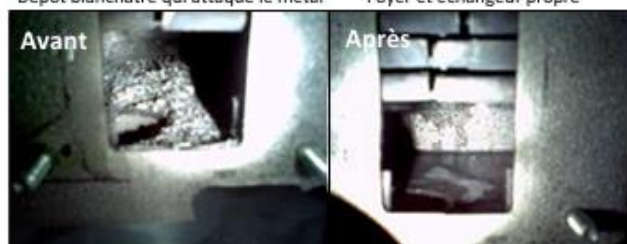
Nos employés sont tous qualifiés pour les travaux d'entretien des chaudières à bois, mazout et gaz et suivent régulièrement des formations continues. Ils vous signalent les défauts constatés sur les installations et vous renseignent sur les travaux à entreprendre. Selon le degré d'importance du défaut, un rapport est établi et dans certain cas, envoyé en copie aux autorités communales (notamment en cas de risque d'incendie).

Foyer d'une chaudière à gaz



Dépôt blanchâtre qui attaque le métal

Foyer et échangeur propre



Dépôt dans le fond de l'échangeur

## Références

Vous trouvez les dispositions légales susmentionnées sur le site des ramoneurs vaudois : [www.ramoneurs-vd.ch](http://www.ramoneurs-vd.ch) (documents à télécharger) ainsi que d'autres renseignements utiles.

## En cas de problème

Si malgré nos soins, un problème survient après notre intervention, contactez-nous dans les 48 heures avant toute demande d'intervention d'une entreprise de dépannage. Les prestations d'une entreprise tierce ne seront pas prise en compte, sans l'accord préalable du maître-ramoneur.

## Nous contacter

Si le rendez-vous proposé ne vous convient pas ; merci de contacter directement l'ouvrier pour le reprogrammer. Pour toute autre question ; appeler notre bureau au 021 905 63 73, laisser un message si besoin ou écrivez à [wampfler@le-ramoneur.ch](mailto:wampfler@le-ramoneur.ch). En cas d'urgence, contactez directement Jean-Daniel Wampfler au 079 353 61 48.

L'entreprise Wampfler vous remercie de votre bon accueil et vous assure qu'elle met tout en œuvre pour garantir la sécurité et la propreté de vos installations.

Cordialement

Wampfler Sàrl  
Jean-Daniel Wampfler et son équipe

---

Rue des Artisans 18  
1088 Ropraz

021 905 63 73  
[wampfler@le-ramoneur.ch](mailto:wampfler@le-ramoneur.ch)